

LES PUIITS ET CITERNES



Dans un village où l'eau est rare, il était essentiel de capter l'essentiel des eaux de pluie. D'où la présence dans chaque habitation, ou presque, d'une citerne.

Le plus souvent, la construction de la citerne précédait l'élévation des murs, et les matériaux extraits en sous-sol servaient pour l'édification ou le remplissage des murs.

Les parois étaient parfaitement jointives pour limiter les infiltrations et le trop plein n'était pas rejeté à l'air libre mais bien souvent, capté dans un réseau hydraulique constitué d'un aqueduc quadrangulaire qui sortait de la propriété pour rejoindre la citerne communale la plus proche.

Lors de travaux de réfection des rues du puits Chirot et du puits Radier, ce réseau hydraulique a été découvert à la surprise de nombreux habitants et bien entendu remis en bon ordre de fonctionnement, car il alimente encore aujourd'hui les puits communaux.

C'est par décision municipale prise le 11 mai 1817 que ce réseau fût créé, ainsi que deux puits communaux, destinés essentiellement à l'abreuvement du bétail.

Le plus important étant celui situé en bas du village, place Saint Jacques, situé près d'un calvaire, ce dernier connut un triste sort avec sa chute à terre par la poussée d'une vache !

Cette croix ne fut pas rebâtie et son socle fût transporté à l'Eglise où il sert de support au tabernacle. L'auge en pierre monolithe fut transportée au puits de Chaughey

La citerne communale la plus récente est sans doute celle qui fût créée au presbytère communal en 1837. Elle fut comblée pour la création de la salle des fêtes actuelle

LE LAVOIR DE MINE DE LA RAIE



Notre région possède dans son sol et sous-sol une quantité parfois importante de fer à l'état de minerai. Des forges ont eu une activité importante au bord des cours d'eau de la région, notamment de l'Yonne : Villecomte (réputé pour ses armes blanches), Moly. Sans parler des forges de Buffon près de Montbard qui avaient une réputation nationale.

Ce minerai extrait sur notre territoire, mais également sur celui de Marsannay le bois, l'oolithe ferrugineuse était autrefois exploitée sur ce territoire au lieu dit "Les Minières des Ormeaux". Il y avait tout intérêt à épurer ce minerai sur place avant d'être transporté vers les forges. N'oublions pas que c'est par la traction animale que ces transports s'effectuaient.

Des subventions industrielles sont versées à la Commune pour les dégradations dues aux charrois, par exemple 300 Francs en 1857 pour le chemin de Marsannay à Chaignay.

En 1855, le Maître de Forges de Moly : Monsieur THOUREAU, demande l'autorisation à la Commune d'installer deux ou trois lavoirs à mine au lieu-dit « la raie » (proche de la route de Dijon), sur un terrain communal.

Cette prestation sera faite par amodiation (ndlr concession avec redevance) et sur autorisation municipale préalable. Celle-ci sera donnée au Maître de Forges pour la réalisation d'un puits sur place.

Il est probable que ces installations ont connu d'autres usages après l'arrêt de ces activités, notamment comme rouissoir à chanvre. Le puits fut largement utilisé par la population et entretenu par la Commune

Ces installations existent encore aujourd'hui, mais sont envahies par une végétation forestière qui ne permet pas de les distinguer facilement. La margelle du puits, hélas, a été dérobée dans les années 1980. Il s'agissait d'une pierre monolithe

LA FONTAINE DE MENETRET



Si le village de Chaignay n'a pas de cours d'eau sur son territoire communal, il n'en possède pas moins plusieurs fontaines, dont l'une, artificielle, puisque trouvée par l'homme mérite d'être contée :

En effet :

Le nommé MENETRET, de Gemeaux, tailleur de pierres de son état, possède en 1840 une carrière sur notre Commune à environ 3 km des premières maisons.

MENETRET, en procédant à l'extraction de pierres a trouvé une source d'eau fraîche et claire. Depuis ce temps, cette source a beaucoup été utilisée par les travailleurs des champs, surtout pendant la fauchaison et la moisson

En 1847, il propose à la Commune de Chaignay d'en faire l'acquisition pour l'usage de ses habitants. Il se propose même de l'aménager . Autrement,....il remplirait le trou et la source serait détruite

Rendez-vous est rapidement pris et un arrangement intervient de suite : 250 Francs pour la source et 150 Francs pour aménager un escalier d'accès.

Nous ne savons pas ce qu'il en advint de ces intentions puisqu'à ce jour, ce lieu est privé et qu'il a été réaménagé, remis en état par les propriétaires du terrain. Il est très rare de nos jours de constater la présence d'eau au bas des escaliers qui mènent au point le plus bas. Le sous-sol calcaire, de plus fissuré, en est sans aucun doute la raison